Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260310-D2026008-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie

22120 YFFINIAC

Date de convocation
24/02/2026

D/2026/008

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Denis HAMAYON, Président.

Etaient présents,
Denis HAMAYON, Annick GLATRE, Frédéric LE TIEC, Laurence LE GOFF, Rozenn LE NAGARD, Pascale RIMAURO, Elisabeth JOUAN, Anita MENIACA, Pierre RAULT, Mariannick PRIGENT, Véronique RAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Françoise DUVAL procuration à Annick GLÂTRE,
Karelle RAFFRAY,
Marie-Thérèse DUCAROUGE procuration à Frédéric Le Tiec.

Mariannick PRIGENT a été élue secrétaire.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Président du CCAS rappelle à l'assemblée que les résultats obtenus lors de l'exercice N -1 sont affectés par décision du Conseil d'administration.
Après l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal et du compte administratif du RPA 2025, il convient d'affecter les résultats constatés.

Budget principal du CCAS

L'exécution du budget de l'exercice 2025 fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement d'un montant global de 5 741.55 €.
Je vous propose d'affecter cet excédent en section de fonctionnement par imputation à l'article de recette 002 « Résultat reporté » du budget primitif 2026.
- un excédent d'investissement d'un montant de 11 300.00 €.
Je vous propose d'affecter cet excédent en section d'investissement, par imputation à l'article de recettes 001 « Solde d'exécution reporté » du budget primitif 2026.

Budget annexe « Résidence Personnes Agées »

L'exécution du budget de l'exercice 2025 fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement d'un montant de 7 428.67 €.
Je vous propose d'affecter cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement par imputation à l'article de recettes 002 « Excédent antérieur reporté » du budget primitif 2026.
- un excédent d'investissement d'un montant de 9 573.22 €.
Je vous propose d'affecter cet excédent en section d'investissement, par imputation à l'article de recettes 001 « Résultat cumulé antérieur reporté » (excédent), du budget primitif 2026.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260310-D2026008-DE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 votes pour),

- ***ADOPTE l'affectation de ces résultats.***

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Denis HAMAYON

La secrétaire,
Mariannick PRIGENT